

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Secrétariat général – SG/SPES

Décision du 20 mai 2021

**relative à la composition de la commission de sélection des stagiaires en cycle professionnel,
option formation en alternance, à l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement
(ENTE)**

NOR : TREK2115540S

(Texte non paru au journal officiel)

La ministre de la transition écologique,

Vu la décision ministérielle du 21 juin 2018, modifiée le 3 juin 2019, créant une commission de sélection chargée de désigner les stagiaires techniciens supérieurs principaux du développement durable des concours externe et interne qui suivront une formation en alternance entre leur service d'affectation et l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement,

Décide :

Article 1^{er}

La commission de sélection pour l'année 2021-2022 est composée comme suit :

Président :

M. Bruno MATTEUCCI, directeur de l'ENTE,

Membres :

Mme Marie-Josée PASTOR, directrice des études de l'ENTE ;

Mme Agnès COURET, cheffe de l'unité départementale de Seine et Marne, DRIEE Île-de-France ;

M. Pascal ROSSIGNY, Chef du Centre de la sécurité, de l'environnement et du patrimoine à la Direction technique infrastructures de transports et matériaux du CEREMA ;

Mme Sophie MIRAILLET, Responsable de la formation en alternance des TSPDD, ENTE site d'Aix en Provence ;

M. Djafar BEDRANE, Responsable de la formation en alternance des TSPDD, ENTE site de Valenciennes ;

Mme Sophie GACHET, Maître de conférence à l'Institut méditerranéen de la biodiversité et de l'écologie (IMBE / AMU) ;

M. Jean-Luc MENET, Maître de conférence à l'Université Polytechnique Hauts de France (UPHF) ;

Mme Sophie REMORINI, Chargée de mission des TSPDD, SG/DRH.

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du ministère de la transition écologique.

Fait le 20 mai 2021.

Pour la ministre et par délégation :
Le Chef du service du pilotage et
de l'évolution des services,

Christophe CHASSANDE